



École du Boisjoli
6403, rue du Président Kennedy
Sherbrooke (Québec)
J1N 2P5
819 822-5546

Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation



Protocole d'intervention

GUIDE PARENTS



Protocole d'intervention



Présentation

Le plan de lutte contre la violence et l'intimidation contient différents éléments qui permettent au milieu scolaire de structurer et de déployer diverses actions pour contrer la violence et l'intimidation selon la

Loi sur l'instruction publique.

(LIP art. 75.1)

Notre engagement

- ⇒ Développer une compréhension commune des différentes formes de violences qui existent et des moyens disponibles pour la contrer.
- ⇒ Soutenir les élèves lors du processus de dénonciation.
- ⇒ Solliciter la collaboration des adultes qui gravitent autour des élèves comme levier essentiel pour développer un climat propice aux apprentissages dans un milieu sain et sécuritaire.
- ⇒ Informer et outiller les parents face aux diverses situations en lien avec le plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation.
- ⇒ Identifier les auteurs, les témoins et les victimes afin de mieux intervenir auprès de ceux-ci.
- ⇒ Réduire les incidents de violence particulièrement lors des périodes à risque (transitions, midis, récréations).

Analyse du milieu

Procéder à une analyse du sentiment de sécurité chez nos élèves les plus vieux (4^e, 5^e et 6^e année) permet de dresser un portrait réaliste du milieu et de mieux sélectionner nos interventions à prioriser et à mettre en action pour l'année à venir.

Mesures d'encadrement

*L'intimidation et la violence sont des comportements de type majeur. Ils sont interdits en tout temps et sont soumis à des sanctions prévues selon le Protocole d'intervention pour lutter contre la violence et l'intimidation. La ^{définition} **des termes** est un outil important **pour mieux différencier les types d'incidents** et le choix des interventions à prioriser.*

Définitions des termes

Conflits – Violence – Intimidation

Définition de conflits

Tout n'est pas de l'intimidation

« Sont présents tout au long de notre vie. Il est toutefois possible d'apprendre à mieux les gérer et les résoudre.

Le conflit est une confrontation entre deux personnes qui ne partagent pas le même point de vue. »

Prud'homme (2008)

Une menace, une bagarre ou une insulte **ne sont pas nécessairement des gestes d'intimidation** mais nécessitent tout de même une intervention

Définition de la violence (verbale, physique, sociale, électronique, sexuelle)

Article 13- LIP 2012

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »

C'est pourquoi nous parlerons de violence tout au long du document.

Définition de l'intimidation (Pouvoir – Intention – Répétition – Émotion négative)

Article 13- LIP 2012

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non **à caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'**inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser »

Comprendre et se comprendre

Lorsqu'il y a CONFLITS

- ⇒ **Présence** : les conflits sont présents tout au long de notre vie.
- ⇒ **Résolution de conflits** : demande un apprentissage pour mieux les gérer et les résoudre. (négociation, médiation, solution).
- ⇒ **Liberté d'opinion** : chacun émet son opinion même si les deux parties ne sont pas en accord.
- ⇒ **Rapport égalitaire** : une bagarre ou une insulte **ne sont pas nécessairement des gestes de violence et d'intimidation**.

Effets possibles sur une courte période de temps
Effets en lien avec une situation ponctuelle
Les deux parties peuvent se sentir préoccupés ou perdants même en l'absence de victime.
Ils peuvent ressentir des émotions négatives.

Lorsqu'il y a VIOLENCE

- ⇒ **Violence**: forme de force verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle.
- ⇒ **Intention volontaire** : force exercée contre une personne.

Effets possibles
Perte d'entrain pour venir à l'école, devient évasif et s'enferme sur lui-même, sentiment de peur,
sentiment de fuite.

Lorsqu'il y a INTIMIDATION

- ⇒ **Fréquence et persistance** : une exposition répétée à des gestes d'intimidation sur une certaine période.
- ⇒ **Préjudice** : une victime qui subit des actions qui lui causent une souffrance et une détresse émotionnelle ou physique.
- ⇒ **Intention négative** : une intention, de la part de l'agresseur, de faire du tort à la victime.
- ⇒ **Rapport inégal** : une inégalité dans le rapport de force entre la victime et l'agresseur. *Si les deux protagonistes sont d'égal force, alors on parle plus d'un CONFLIT que d'une **situation d'intimidation**.*

Enfant vit un changement de son niveau de fonctionnement
habituel
Effets possibles

Anxiété, grande nervosité ou irritabilité, fatigue (*insomnie*), préoccupation envahissante, isolement (*se renferme dans sa bulle*), ne fréquente pas d'ami à la maison.

Interventions efficaces

Approche d'intervention influencée par certains facteurs



Selon la littérature :

- ⇒ Les **méthodes d'intervention qui sont exclusivement punitives empirent les situations** et peuvent même les aggraver.
- ⇒ L'intimidation est souvent affaire de **groupe**.
- ⇒ Considérant la loi du silence, l'intimidation se fait souvent **en cachette**, elle est donc peu visible par les adultes.
- ⇒ L'intimidation n'est **pas causée uniquement par des élèves qui sont déjà en difficultés de comportement**.
- ⇒ À partir du moment où l'on a des **indices d'une situation d'intimidation**, il y a lieu d'**intervenir**.
- ⇒ **Chaque individu**, peu importe son rôle, **peut intervenir** pour mettre fin à une situation d'intimidation (adultes et élèves).
- ⇒ **L'empathie réduit l'intimidation**.

Méthode d'intervention

Nous nous sommes *inspiré* de la Méthode d'Intérêt commun qui **consiste à modifier l'attitude des agresseurs pour les amener à développer une sensibilité à la cause de la victime**.

CONFLITS

Interventions Niveaux I et II de la MIC

Il est normal de vivre différents conflits, il faut apprendre à les solutionner et à gérer les émotions qui sont liées aux conflits.

Attention

Un conflit ne demande pas les mêmes interventions qu'un geste de violence et d'intimidation.

Le protocole d'intervention ne s'applique PAS lors de conflits, le code de vie s'applique.

Rôles de chacun lors de conflits



Direction

- ⇒ Réviser et présenter le code de vie au personnel de l'école.
- ⇒ S'assurer que le personnel de l'école intervienne en cas de conflits.

Enseignants et différents intervenants incluant le personnel du service de garde

- ⇒ **Premiers répondants lors de conflits.** Responsables des interventions et de la communication aux parents lorsque nécessaire.
- ⇒ Faire appliquer le code de vie de l'école avec discernement.
- ⇒ Prioriser les actions préventives et de surveillance.
- ⇒ Outiller les enfants pour les aider à résoudre leurs conflits (*Affiche de résolution de conflits Annexe I*).
- ⇒ Intervenir rapidement lors d'un manquement.
- ⇒ Donner des conséquences logiques et en lien avec le conflit vécu.
- ⇒ Communiquer avec la direction en cas d'agir MAJEUR afin que le Protocole d'intervention en cas de violence et d'intimidation soit appliqué.

Parents

- ⇒ Doivent se souvenir qu'un conflit est un agir mineur même si l'enfant gère ses émotions difficilement.
- ⇒ Doivent communiquer avec les **enseignants et les différents intervenants incluant le personnel du service de garde** quand ils ont des interrogations ou des doutes pour éclaircir la situation. Ce sont eux qui connaissent le mieux les enfants.
- ⇒ Doivent aider leurs enfants à vivre en harmonie avec les autres.

VIOLENCE ET INTIMIDATION

Interventions Niveaux III MIC

Rôles de chacun lors du déploiement du Protocole d'intervention

Direction et équipe mandatée

- ⇒ Mettre en place une structure permettant rapidement la dénonciation lors de gestes de violence ou d'intimidation.
- ⇒ Assurer le suivi lors de signalement (enfant, intervenant, parent).
- ⇒ Communiquer à la direction générale les actes réels de violence et d'intimidation.

Personnel de l'école

- ⇒ Dénoncer et rapporter tout geste de violence et d'intimidation.
- ⇒ Soutenir et accompagner les élèves, victimes et agresseurs, dans la démarche de dénonciation et d'intervention.

Parents – enfants

- ⇒ Poser les actions nécessaires pour dénoncer la violence et l'intimidation.
- ⇒ Collaborer avec les différents intervenants en participant activement aux interventions mises en place.

Signalement d'un acte de violence ou d'intimidation



Dénoncer un acte de violence ou d'intimidation

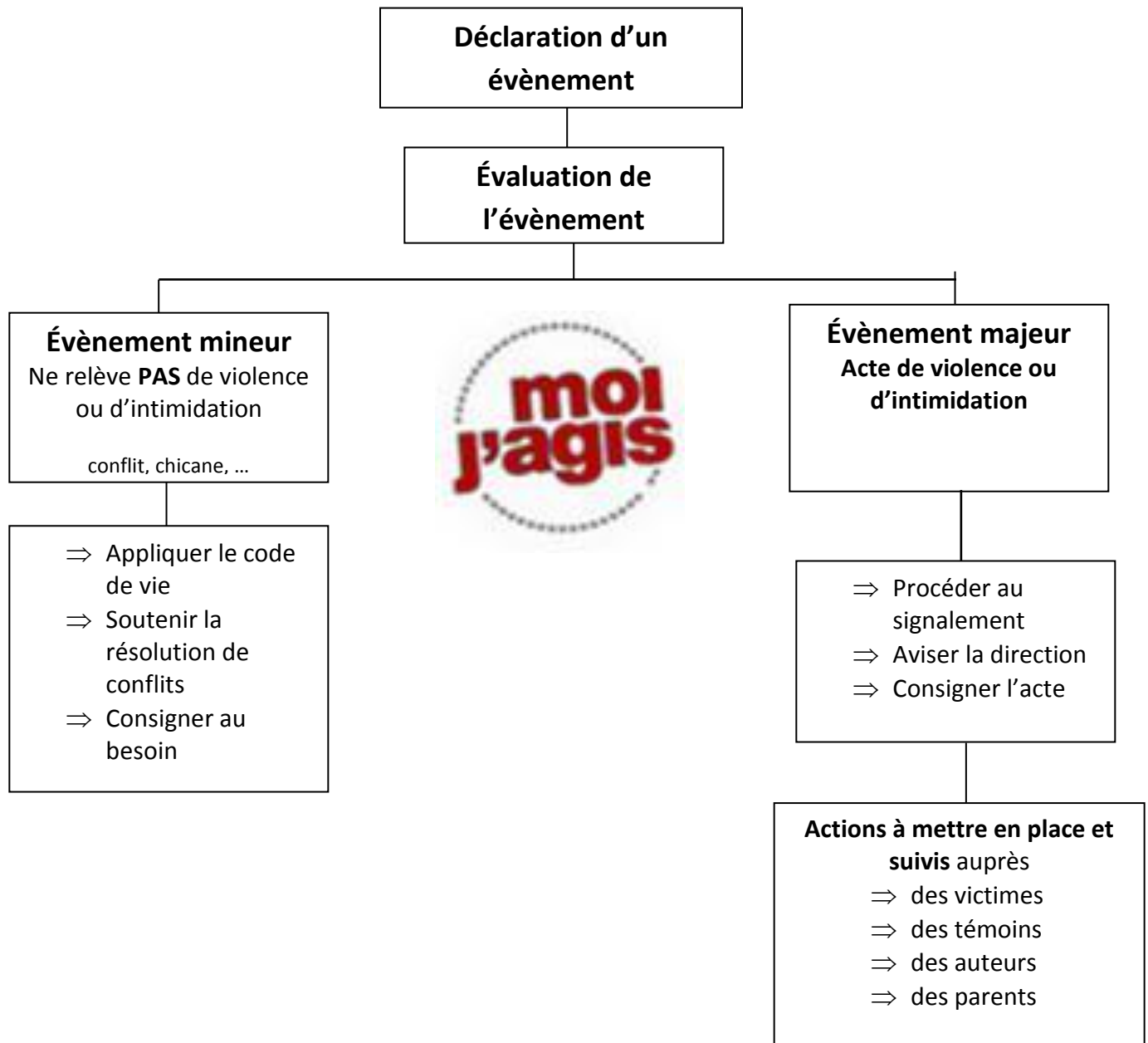
☞ Utiliser le billet ou la fiche confidentielle de signalement :

- Billet de signalement **Élèves (Annexe II)**.
- Fiche de signalement **Personnel de l'école (Annexe III)**.
- Fiche de signalement **Parents (Annexe IV)**.

☞ Déposer le billet ou la fiche de signalement :

- Dans la boîte de confidences.
- À l'adresse courriel prévue à cet effet.

Processus d'intervention suite à une déclaration d'évènement



Aide-mémoire pour les parents d'un élève victime de violence ou d'intimidation

Comment reconnaître les signes possibles lorsque votre enfant est victime de violence ou d'intimidation ?

Est-ce que votre enfant :

- Vit de l'anxiété, semble désespéré ou toujours triste ?
- Est constamment malheureux, fuyant, irritable ?
- A peur d'aller à l'école, au terrain de jeu ou à d'autres endroits où il a l'habitude d'aller librement ?
- A perdu l'intérêt pour l'école et a vu ses résultats chuter sans raison justifiable ?
- Se sent souvent malade et ne veut pas aller à l'école (mal de ventre, fatigue) ?
- Arrête soudainement de se tenir avec les amis avec qui il avait l'habitude d'être et en a peur ?



Comme parents, vous devez agir !

- **INTERVENEZ RAPIDEMENT** après l'évènement.
- **RESTEZ CALME**, votre enfant a besoin de réconfort.
- **ÉCOUTEZ-LE** attentivement et demandez-lui de vous décrire la situation en détails pour déterminer s'il s'agit d'un conflit, de la violence ou de l'intimidation.
- **ENCOURAGEZ-LE** à se confier à une personne de confiance.
- **RASSUREZ-LE** en lui indiquant que vous l'accompagnez dans cette situation.
- **COMMUNIQUER AVEC L'ÉCOLE** lors de violence ou d'intimidation.

Prenez des mesures pour protéger votre enfant de la cyberintimidation

- **ENCOURAGEZ-LE À RESTER EN CONTACT** avec ses amis en dehors de l'espace virtuel.
- **SURVEILLEZ SES ACTIONS** sur Internet.
- **INSTALLER L'ORDINATEUR** dans un endroit passant (dans le salon plutôt que dans sa chambre).
- **VÉRIFIEZ S'IL A PEUR** d'aller sur Internet ou s'il cesse brusquement d'y aller.

Souvenez-vous que les enfants de moins de 13 ans n'ont pas le droit d'aller sur Facebook.



Aidez votre enfant en lui demandant :

- **D'ARRÊTER** immédiatement ses réponses aux messages d'intimidation. La personne qui l'intimide n'attend que cela.
- **D'ÉVITER** d'envoyer un message d'insultes ou de menaces, car il pourrait se retourner contre lui et lui apporter plus d'ennuis.
- **DE BLOQUER** les adresses des personnes qui l'intimident.
- **DE PARLER** de la situation avec un adulte en qui il a confiance.
- **DE RETRACER** avec vous les adresses d'où proviennent les messages d'intimidation.
- **DE SAUVEGARDER** tous les messages d'intimidation qu'il a reçus.

Si vous jugez que la sécurité de votre enfant est menacée ou qu'il est victime d'un acte criminel n'hésitez pas et contactez la police. C'est un recours qui vous appartient, peu importe les interventions de l'école pour contrer l'intimidation.

Aide-mémoire pour les parents d'un élève témoin de violence ou d'intimidation

S'il se confie pour vous le signaler, il est important de lui dire qu'il a un grand rôle à jouer et qu'il peut agir pour aider les victimes.



Vous avez aussi un rôle à jouer !

- **ÉCOUTEZ-LE** attentivement.
- **FÉLICITEZ-LE** d'avoir dénoncé.
- **EXPLIQUEZ-LUI** que les intimidateurs ont besoin d'un auditoire. Sans auditoire, ils ont moins de pouvoir.
- **DITES-LUI** qu'il a un rôle important à jouer et que ses réactions peuvent encourager ou décourager l'agresseur.
- **INDIQUEZ-LUI** qu'il peut intervenir directement s'il sent que sa sécurité n'est pas menacée ou qu'il doit aller chercher un adulte qui pourra intervenir dans le cas contraire.

RASSUREZ-LE en lui indiquant que vous l'accompagnez dans cette situation.

Aide-mémoire pour les parents d'un élève auteur de gestes d'agression

*Soyez à l'écoute des personnes qui vous signalent que votre enfant **fait** de l'intimidation.*

Reconnaitre les signes d'un enfant agresseur

- A un grand besoin de dominer.
- Manque d'habiletés sociales.
- Croit que l'agressivité est une bonne façon de régler un conflit.
- Perçoit de l'hostilité là où il n'y en a pas.
- Éprouve peu de remords et peu de compassion.
- Donne souvent une fausse image d'assurance et de confiance en soi.

Vous avez aussi un rôle à jouer !

- **RESTEZ CALME.**
- **ÉCOUTEZ** la version de votre enfant.
- **VÉRIFIER LES FAITS** et faites-lui comprendre la gravité de ses gestes.
- **ANNONCEZ-LUI** qu'il y aura des mesures disciplinaires de prises.
- **IMPOSEZ UNE CONSÉQUENCE** que vous jugez adaptée à la situation.
- **COLLABOREZ** avec le personnel de l'école afin de régler rapidement la situation.
- **AIDEZ VOTRE ENFANT** à exprimer ses désaccords ou ses sentiments sans faire de tort aux autres.
- **AIDEZ VOTRE ENFANT** à développer son jugement dans les situations où il peut perdre le contrôle.
- **ACCORDEZ DU TEMPS** de qualité à votre enfant.
- **VÉRIFIEZ L'INFLUENCE** de ses amis sur lui.
- **COLLABOREZ** avec les différents intervenants pour aider votre enfant.



Si votre enfant a fait de la cyberintimidation

- **FAITES-LUI COMPRENDRE** que l'espace virtuel est un espace publique, accessible à tous.
- **EXPLIQUEZ-LUI** que colporter des rumeurs, divulguer des renseignements personnels et diffuser des photos ou des vidéos sans avoir obtenu l'autorisation de l'autre personne est interdit et peut-être tout aussi blessant que la violence physique et peut être dénoncée à police selon la Loi.
- **SUPERVISEZ** ses activités en ligne.
- **METTEZ L'ORDINATEUR** dans un endroit passant (dans le salon plutôt que dans sa chambre).

Souvenez-vous que les enfants de moins de 13 ans n'ont pas le droit d'aller sur Facebook.

Si vous vous sentez dépassé par la situation, contactez-nous afin qu'on vous indique les ressources disponibles (CSSS, organismes soutenant les familles, intervenants dans le domaine de la psychologie).

Annexe II

Billet de signalement

Élève





Billet de signalement

Élève



Violence ou Intimidation

Date : _____

Type de violence ou d'intimidation (si tu es capable de l'identifier) :

- Physique Verbale Sociale Électronique (internet) Sexuelle

DESCRIPTION DE L'INCIDENT (en indiquant bien les personnes impliquées) :

Ce genre d'incident s'est-il déjà produit? OUI NON Je ne sais pas

Si oui, indiquer le nombre de fois (_____) Depuis combien de temps (_____)

As-tu posé un geste pour arrêter la situation OUI NON

Si oui, lequel

Ton nom (_____) Témoin Victime

CONFIDENTIEL

Nous communiquerons avec toi de manière confidentielle pour obtenir plus d'informations.
Boisjoli Révisé mars 2015



Annexe IV

FICHE DE SIGNALEMENT

Remplie par : LES PARENTS

VIOLENCE OU INTIMIDATION



FICHE DE SIGNALEMENT

Remplie par : **LES PARENTS**

VIOLENCE OU INTIMIDATION

Nom de l'enfant : _____ Date de l'évènement : _____

Nom du parent : _____ Numéro de téléphone : _____

ÉVÉNEMENT :

Victime présumée :

Nom, prénom : _____ Niveau, groupe classe : _____

Blessures physiques :

Aucune

Légère

Sévère

Auteurs présumés de l'agression :

Nom, prénom : _____ Niveau, groupe classe : _____

Nom, prénom : _____ Niveau, groupe classe : _____

Complices, s'il y a lieu :

Nom, prénom : _____ Niveau, groupe classe : _____

Nom, prénom : _____ Niveau, groupe classe : _____

Témoins, s'il y a lieu :

Nom, prénom : _____ Niveau, groupe classe : _____

Nom, prénom : _____ Niveau, groupe classe : _____

DESCRIPTION DE L'INCIDENT :

Lieux

- Classe
- Lieux de transition (couloirs, rangs, salles de bain, casiers)
- Locaux des services de garde et des dineurs
- Cour de récréation
- Chemin de l'école
- Autobus scolaire
- Internet
- Autres (spécifiez) : _____

Fréquence de l'acte :

- Acte isolé Acte répétitif

Contexte :

- Acte posé seul Acte posé en groupe

Déséquilibre des pouvoirs : OUI NON

Sentiment de détresse de la victime : OUI NON

Commentaires :

Signature : _____ Date : _____